

Les sélections documentaires de NADJA – Janvier 2022



## **Addictions en milieu carcéral. Les consommations, la prise en charge et la réduction des risques**

Ces documents sont disponibles en ligne ou à la demande

Nadja Asbl – Rue Souverain Pont, 56 – 4000 LIEGE -

[http://www.nadja-asbl.be/PMB/opac\\_css/](http://www.nadja-asbl.be/PMB/opac_css/)

Avec le soutien de



Le centre de documentation de Nadja vous propose une sélection de ressources documentaires sur le thème « **Addictions en milieu carcéral. Les consommations, la prise en charge et la réduction des risques**

».

Nous avons collecté pour vous articles, rapports et chapitres d'ouvrages qui rassemblent des connaissances sur la réalité des consommations de produits en prison, en Belgique et en France, ainsi que sur les services et les initiatives qui tentent de répondre aux besoins de santé des détenus.

« Si les usages sont largement supérieurs chez les personnes incarcérées que dans le reste de la population, les réponses apportées se heurtent à des contradictions entre la logique pénitentiaire d'un côté et la logique soignante de l'autre » (In : [Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses](#) , de Caroline Protais et al. )

L'articulation Santé-Justice constitue un enjeu important en matière d'accès aux soins, et soulève plus fondamentalement des questions quant à la politique menée en matière de drogues.

La récente pandémie de Covid-19 a exacerbé les problèmes pré- existants, et accentué la nécessité d'y apporter des réponses structurelles et pérennes.

Récemment, un article de Arthur Sente, publié dans le journal Le Soir du 15/12/2021, a fait le point sur cette question [Prisons: le contexte du covid et la «guerre contre les drogues» ont fait exploser la surpopulation](#)

Un clic sur le titre d'une notice renvoie vers celle-ci dans la base documentaire de Nadja <https://pmb.nadja-asbl.be/>. Les liens vers les documents sur leurs sites d'origine sont indiqués lorsque ceux-ci sont disponibles gratuitement en ligne.

Les ouvrages en prêt sont disponibles au centre de documentation, il est demandé de prendre un rendez-vous par mail : [documentation@nadja-asbl.be](mailto:documentation@nadja-asbl.be)

Évolution d'un groupe de parole pour malades d'alcool en maison d'arrêt  
de Stéphane Déroche, Dominique Leibel, Sylvie Rapp, et al.

In *ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE*, Vol. 39 n°1 (MARS 2017), pp. 34-41

En ligne : [www.alcoologie-et-addictologie.fr/...](http://www.alcoologie-et-addictologie.fr/)



Cet article présente l'évolution d'un groupe de parole pour malades d'alcool en maison d'arrêt. Au fil de cette expérience, il nous est apparu que la spécificité de ces malades, qui est d'avoir consommé au point d'être incarcéré, devait être prise en considération et interrogée. En effet, leur rapport à la loi peut être qualifié de spécifique puisqu'ils confondent, dans leur très grande majorité, la justice et la loi. Ils sont persuadés que la justice a pour but, via la détention, de les faire arrêter de boire alors qu'elle sanctionne leurs débordements. Tel est le point qu'il faut mettre au travail avec eux pour qu'ils puissent éventuellement se saisir à titre personnel de leur problème d'alcool.

Consommations de substances psycho-actives en milieu carcéral : étude qualitative rétrospective

de Patrice Fernandes Pereira, Catherine Simon

In *PSYCHOTROPES*, Vol. 23 n° 2 (2018), pp. 35-56

En ligne : <https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2017-2-page-35.htm>



La population carcérale est en moins bonne santé que la population générale et présente des comorbidités plus fréquentes, notamment addictives. L'enquête Drees de 2003 montrait que 33 % des entrants en prison déclaraient une utilisation prolongée et régulière de drogues illicites au cours des 12 mois précédant l'incarcération. Nous avons souhaité décrire la réalité des consommations de substances psycho-actives et pratiques à risques associées en détention. Nous avons ainsi mené 9 entretiens semi-dirigés qualitatifs auprès de personnes usagères de drogues ayant connu une incarcération à la maison d'arrêt de Brest. Nous avons mis en évidence la poursuite de consommations de substances licites (tabac, médicaments) et illicites (cannabis, héroïne, cocaïne) en détention avec des pratiques à risques associées (sniff, injection...). Il ressortait également en incarcération une omniprésence des sollicitations et du trafic avec des stratégies bien identifiées comme le troc ou l'échange. Les personnes interrogées ont aussi proposé plusieurs axes possibles d'amélioration de la prise en charge des usagers de drogues en prison, basés sur la diversification des soins, dont un meilleur accès à la réduction des risques, et l'autonomie des patients.

Faut-il distinguer des lieux et des acteurs en fonction des modalités d'action (qui fait quoi en matière de RdRD) ? Comment faire de la réduction des risques dans les lieux de traitement ? En centres résidentiels de soins ? En hébergement social ? En prison ? CSAPA, CAARUD, prison

de Valère Rogissart

In *ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE*, Vol.39 n°3 (SEPTEMBRE 2017), pp. 275-288

En ligne : <https://www.alcoologie-et-addictologie.fr/index.php/aa/article/view/688>



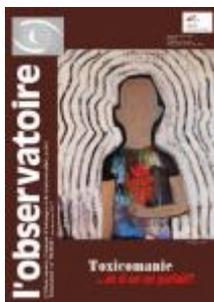
Depuis 1987, la réduction des risques (RdR) a pris sa place dans le paysage des politiques publiques qui s'appuient sur plusieurs textes, dont ceux encadrant les dispositifs distincts CAARUD et CSAPA. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles pratiques, de nouveaux outils validés pour s'adapter aux évolutions des questions de drogues. La structuration des politiques de RdR essentiellement avec les CAARUD et CSAPA peut laisser à croire en un dispositif qui serait marqué "plus gestion des consommations" pour les premiers et "plus soins" pour les seconds; les réalités sont plus complexes. Les premiers acteurs de la RdR sont les usagers; viennent ensuite les professionnels "dédiés" à la RdR (les personnels soignants sont moins fréquents dans les CAARUD), la médecine de ville, les officines pharmaceutiques, l'environnement... Il convient d'articuler les interventions entre les professionnels du "social" et ceux de la RdR et du soin (hébergement social capable d'aménager les consommations). En prison, il est nécessaire, entre autres, de prioriser l'accès aux conseils et aux matériels d'injection, en améliorant l'accès aux traitements et la continuité des soins à l'entrée et à la sortie d'incarcération.

[Step by Step & Macadam. Deux initiatives s'inscrivant dans le parcours de soins des détenus dépendants à Lantin](#)

de Alice Van Lierop, Florence Trost

In *L'OBSERVATOIRE*, n°98 (Mars 2019), pp. 32-35

En consultation au centre de documentation



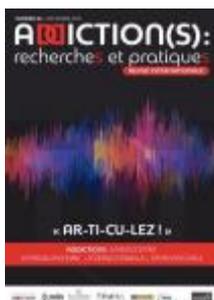
La prison de Lantin accueille dans ses murs deux projets distincts spécialisés dans le traitement des assuétudes. Le premier se nomme « Step By Step ». A l'origine, en 2011, il s'agissait d'un projet pilote fédéral financé par le SPF Justice pour une durée de cinq ans ; mais depuis 2017, le projet a redémarré sous l'impulsion de la Fédito wallonne et de la Wallonie. Il s'adresse à toute personne dépendante, incarcérée à la prison de Lantin, qui souhaite avoir accès aux services d'aide spécialisés (information, orientation, accompagnement, etc). Le second, lui, s'appelle « Macadam ». Ce projet pilote a été lancé fin 2017 par la Ministre fédérale de la Santé Publique dans trois prisons belges dont Lantin. L'objectif étant de développer un modèle de prise en charge des personnes présentant une problématique liées aux drogues.

[Macadam et drugs lab, projets-pilotes santé-assuétudes en prison : complexité des pratiques intersectorielles au bénéfice du patient-détenu](#)

de Pascale Hensgens

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°4 (décembre 2019), pp. 16-18

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/005544858788f47c793a3>



En décembre 2017, au sein de trois établissements pénitentiaires de Belgique, démarrait un projet-pilote nommé « modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues ». Le

ministère fédéral de la Santé en est l'initiateur et le financeur. Ce projet-pilote « Santé » au sein des trois prisons est géré par l'administration fédérale de la Santé (SPF Santé), accompagné par l'administration fédérale de la Justice (DG EPI du SPF Justice) et mis en oeuvre par trois associations régionales<sup>2</sup>. Parmi elles, l'une est spécialisée en matière de santé en milieux fermés tandis que deux autres sont spécialisées dans la prise en charge des problématiques d'assuétudes. Les articulations de ce dispositif, secteur santé/secteur justice, niveau fédéral/niveau régional, services publics/ASBL<sup>3</sup>, laissent entrevoir la richesse et la complexité des pratiques intersectorielles que les équipes de terrain, chargées de la mise en oeuvre du projet, vont avoir à développer...

### Enfermement carcéral et politique sécuritaire au temps du coronavirus

de Sarah Fautré

In *Drogues, santé, prévention (anciennement Les cahiers de Prospective Jeunesse)*, n°90-91 (Avril-octobre 2020), pp. 20-23

En ligne : [prospective-jeunesse.be/...](https://prospective-jeunesse.be/)



L'injonction des autorités au confinement nous invite à réfléchir plus largement aux conditions d'enfermement. Après cette expérience inédite, la population et – surtout – les responsables politiques seront-ils prêts à remettre en question l'utilité de la prison ? Quant à la réponse sécuritaire, elle est à l'image de nos politiques en matière de drogues : à géométrie variable et inégalitaire.

### Initiation et consommation de tabac chez les personnes détenues

de Clément Picot-Ngo, Caroline Protais

In *Tendances*, N°140 (Novembre 2020), 4 p.

En ligne : [https://www.ofdt.fr/publications/ \(...\)](https://www.ofdt.fr/publications/)



Depuis une vingtaine d'années, les chercheurs soulignent l'importance de produire des données sur les consommations de tabac des personnes incarcérées. Ces usages sont nettement supérieurs à ceux observés en population générale : avec un taux de prévalence pouvant atteindre jusqu'à 97 % dans certains pays, ils constituent une des principales causes de pathologies chroniques et de mortalité en milieu carcéral. En France, plus de 80 % des personnes détenues consomment du tabac, contre 30,4 % en population générale en 2019. Au regard de la diminution du tabagisme dans de nombreux pays, ces usages et ces dommages participent au maintien des inégalités sociales de santé.

Au-delà de ces données épidémiologiques de cadrage, le statut particulier du tabac en détention est souligné dans plusieurs enquêtes, même si elles ne portent pas spécifiquement sur ce produit ni sur l'analyse de ses enjeux. Il serait largement présent au sein du marché parallèle en détention et constituerait un des supports de négociation entre surveillants et prisonniers pour maintenir « le calme » dans les établissements pénitentiaires. Ce numéro de *Tendances* s'appuie sur les premières investigations réalisées dans le cadre de l'étude sociologique de la recherche interventionnelle TABAPRI (Tabac en prison) qui a pour vocation de mettre en évidence les leviers spécifiques du tabagisme en milieu pénitentiaire. Une partie des

résultats concernant les personnes détenues sont présentés ici. Deux principaux points sont abordés : les ressorts de l'entrée dans la consommation identifiés par les enquêtés et les fonctions spécifiques prises par l'usage durant l'incarcération.



[Traitements en Belgique et détenus présentant un trouble de l'usage des opioïdes – Trois questions au Dr Bas van den Berg](#)

de Bas Van den Berg, Didier Touzeau

In *LE COURRIER DES ADDICTIONS*, vol 22 n°4 (Décembre 2020), pp. 12-13

En ligne : [www.edimark.fr\[...\]](http://www.edimark.fr[...])

[La réduction des risques en centre pénitentiaire, entre déni, réticences et bienveillance](#)

de Dominique Blanc, Marie Jauffret- Roustide, Natalie Castetz

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.13-15

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Les mesures de prévention et de réduction des risques peinent à se mettre en place en milieu pénitentiaire. Soignants, surveillants, personnes détenues : les perceptions diffèrent comme le montrent les enquêtes Pride et l'exemple de la prison des Baumettes, à Marseille.

[Alter Ego : un dispositif d'aide spécialisée aux personnes dépendantes justiciables](#)

de Dorothée Melnik, Fabrice Lejeune, Ludovic Louissaint, et al.

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.16-19

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



Pour mieux comprendre l'évolution des relations entre les acteurs du champ des assuétudes et ceux du monde judiciaire, il nous a semblé pertinent de nous plonger au coeur d'un service d'aide spécialisée aux personnes dépendantes justiciables. Alter Ego existe depuis 1996 et, en presque 25 années de fonctionnement, ses travailleurs ont vu un certain nombre d'évolutions dans les rapports entre le monde de la santé et celui de la justice. La manière dont le service fonctionne aujourd'hui est d'ailleurs significative de ces évolutions qui sont à relier à des décisions politiques, à des changements de mentalité et de pratiques ou encore à la création de relations de confiance au sein des réseaux.



[Etat des lieux des usages de drogues en détention : prévalences d'usage, risques sanitaires et sociaux, réponses publiques](#)

de Julien Morel d'Arleux, Caroline Protais, Marie Jauffret- Roustide  
In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.20-23

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Cet article est un résumé de la publication "Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses" (Théma OFDT, décembre 2019).



[Prisons : réduction des risques, une politique en sursis](#)

de Kris Meurant, Jérôme Poulin, Bruno Valkeneers

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.24-27

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



[Prises en charge justiciables, assuétudes, santé mentale : l'intervision santé mentale justice assuétudes, une partie de la réponse sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale](#)

de Barbara Pauchet

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.28-32

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



[On dirait l'URUD](#)

de Philippe Lempereur

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.33-36

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



[En Suisse, une prise en charge plus médicale que psycho-sociale](#)

de David Lembrée, Natalie Castetz

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.37-38

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Parti de Belgique pour s'installer en Suisse, David Lembrée, directeur d'établissement de détention, constate de nombreuses différences dans les systèmes de prise en charge des personnes détenues. Entretien



### [Droits humains, santé et addictions en prison](#)

de Hans Wolff

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.39-41

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



### [Réduction des risques en prison : avancées et limites de l'expérience canadienne](#)

de Cécile Kazatchkine, Sandra Ka Hon Chu

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.42-44

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Au Canada, les programmes de distribution de seringues et d'aiguilles stériles en prison ont été mis en place par un gouvernement réticent, sous la pression des associations et des activistes. Une avancée qui reste précaire et limitée et qui doit beaucoup à l'action judiciaire du Réseau juridique VIH et de ses alliés.



### [L'interdisciplinarité dans la prise en charge des conduites addictives en milieu pénitentiaire](#)

de Melody Bozinova, Nicolas Peigné, Georges Gottignies

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°5 (décembre 2020), pp.45-48

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



### [Plaidoyer pour la buprénorphine injectable en prison](#)

de Christelle Destombes

In *SWAPS*, 96-97 (Hiver 2020-2021), pp.12-13

En ligne : <https://vih.org/revue/swaps-96-97-50-ans-de-la-loi-1970/>

Le Dr Fadi Meroueh, chef de l'unité sanitaire de la maison d'arrêt de Villeneuve lès Maguelone, président de l'association Health Without Barriers est convaincu de l'intérêt de la buprénorphine long acting pour les patients et notamment ceux en détention. Au congrès de l'Albatros 2020, il a présenté un Webinaire sur ce sujet et plaide auprès des autorités sanitaires pour qu'elles étudient les résultats obtenus en Australie ou au Royaume-Uni. En ces temps de Covid, cette galénique évite bien des soucis...

### [Les malentendus liés à la réduction des risques en prison](#)

de Marie Dos Santos, Laurent Michel, Marie Jauffret-Roustide

In *Anthropologie & Santé*, N° 22 (2021)

En ligne : [journals.openedition.org/...](http://journals.openedition.org/...)



Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche collective sur les malentendus liés à la mise en place d'outils de réduction des risques infectieux en prison. À partir d'une présentation du programme PRI2DE et des différentes étapes de l'enquête ethnographique menée au sein de la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, il examine la place accordée à la réduction des risques (RdR) en prison. Introduire des outils de RdR dans une prison suppose que soit reconnue l'existence de pratiques illicites (usages de drogues et sexualité) en son sein. Fondamentalement, la RdR se situe au croisement des missions, paradoxales, portées par l'institution carcérale : la mission de contrôle et la mission de réhabilitation.

### [Les traitements des personnes détenues présentant un trouble de l'usage des opioïdes : Cinq questions au Dr Fadi Meroueh](#)

de Fadi Meroueh, Didier Touzeau

In *LE COURRIER DES ADDICTIONS*, vol 23 n°3 (Juil.-août-sept. 2021), pp. 10-12

En ligne : [www.edimark.fr/...](http://www.edimark.fr/...)



Le Dr Fadi Meroueh combat pour un accès égal à la santé pour tous en prison. Il est administrateur de la Fédération française d'addictologie au titre de l'APSEP (Association des Professionnels de Santé exerçant en Prison) et préside la même association mais au niveau européen : Health Without Barriers.

### [L'unité de réhabilitation pour usagers de drogues du Centre de détention de Neuvic](#)

de Caroline Protais

Paris : OFDT, 2018, 140 p.

En ligne : [www.ofdt.fr/...](http://www.ofdt.fr/...)



L'Unité de réhabilitation pour usagers de drogues (URUD) du Centre de détention de Neuvic est un programme expérimental associant le CEID de Bordeaux, l'ARS de Nouvelle Aquitaine et la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux (DISP). Il propose une adaptation du modèle des communautés thérapeutiques au contexte carcéral. Il s'inscrit également dans les objectifs du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 qui fixe comme axe prioritaire la lutte contre la délinquance en lien avec la consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants.

Faisant figure d'exception depuis la loi de 1994 actant une séparation entre les prérogatives thérapeutiques et pénales en contexte carcéral, ce programme poursuit donc un double objectif. Il offre aux détenus présentant des conduites addictives particulièrement motivés un cadre leur permettant

un arrêt total de la consommation et un travail thérapeutique « en profondeur », pour augmenter les chances de réadaptation sociale, mais aussi diminuer les risques de récidive d'actes en lien avec la consommation de produits.

Dans la convention cadre portant création du dispositif, il est indiqué que l'URUD doit faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. En janvier 2017, la DAP a saisi l'OFDT pour réaliser un bilan de fonctionnement quelques mois après l'ouverture. Cette démarche est censée permettre une étude d'impact postérieure, reposant sur une stabilisation préalable du dispositif prenant acte des constats posés dans ce premier bilan.

### [Circulation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral](#)

de Caroline Protais, Marie Jauffret- Roustide

Paris : OFDT, 2019, 90 p.

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])

L'étude Circé (Circulation, consommation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral) conduite entre 2016 et 2018 se propose d'éclairer la question du marché des drogues en prison. Au total, près de 70 entretiens qualitatifs avec différents acteurs du monde pénitentiaire : détenus et ex-détenus (hommes, femmes, mineurs), professionnels pénitentiaires et personnel soignant ont été réalisés. Cette recherche, réalisée dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Direction de l'Administration pénitentiaire au titre du fonds de concours « stupéfiants » géré par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), dresse un état des lieux des substances psychoactives (stupéfiants, médicaments détournés de leur usage et alcool) présentes en détention. Les auteurs du rapport, Caroline Protais et Marie Jauffret-Roustide, étudient la manière dont ces substances sont introduites, mais aussi, l'organisation du marché, les relations sociales qui le sous-tendent et qu'il génère, ainsi que les réponses apportées par l'administration pénitentiaire et les unités sanitaires.



Plusieurs préconisations, destinées à prévenir les risques psycho-sociaux liés à l'instauration d'un marché des drogues en détention, sont également faites au terme de ce rapport.

### [Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses](#)

de Caroline Protais, Julien Morel d'Arleux, Marie Jauffret- Roustide

Paris : OFDT, 2019, 40 p. (Théma OFDT)

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])



Depuis la fin des années 1980, la question des drogues en prison est un enjeu social important. Ce numéro de Théma propose une synthèse des travaux existant sur le sujet afin de documenter l'ampleur et la nature des usages, leurs conséquences et les réponses qui y sont apportées. Ce travail adopte une double approche : une revue de littérature narrative permettant une rétrospective sur 20 ans et la valorisation des derniers travaux de l'OFDT produits sur la question.

L'état des lieux dressé par cette publication Théma est l'occasion de

rappeler que, si les usages sont largement supérieurs chez les personnes incarcérées que dans le reste de la population, les réponses apportées se heurtent à des contradictions entre la logique pénitentiaire d'un côté et la logique soignante de l'autre.

Il permet d'apprécier la situation alors que la stratégie de santé des personnes placées sous main de justice de 2019 prévoit la mise en œuvre de nouvelles enquêtes épidémiologiques et de réponses innovantes à l'égard des usagers.

[Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Programme et plan d'action antidrogue de l'UE \(2021-2025\)](#)

de COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles : Commission européenne, 2020

En ligne : [op.europa.eu/...](https://op.europa.eu/)

Sur la voie du renforcement de sa sécurité intérieure, le 24 juillet 2020, la Commission européenne a adopté un nouveau programme et plan d'action de l'UE sur la drogue 2021-2025 (et son annexe) dans le cadre de la stratégie de l'Union de la sécurité. Le nouvel agenda et plan d'action antidrogue de l'UE 2021-2025 définit le cadre politique et les priorités d'action pour les cinq prochaines années.

L'objectif est de protéger les citoyens grâce à des actions mieux coordonnées pour faire face aux implications sur la sécurité et la santé du trafic et de l'usage de drogues. Il renforce l'approche factuelle, intégrée et équilibrée de la réduction de la demande et de l'offre de médicaments, dans une optique globale et multidisciplinaire.

La situation actuelle de la drogue dans l'UE nécessite des réponses globales en matière de sécurité et de santé couvrant les dimensions scientifique, environnementale, sociopolitique, technologique et internationale du problème.

L'Agenda de l'UE en matière de drogue définit 8 priorités stratégiques qui sont divisées en:

Sécurité renforcée (axée sur tous les aspects du trafic illicite de drogues).

Prévention accrue (des effets indésirables des drogues, y compris le lien avec la violence).

Lutter contre les méfaits liés à la drogue (grâce à l'accès au traitement, à la réduction des risques et des méfaits et à une approche équilibrée de la question des drogues dans les prisons).

Il est accompagné d'un plan d'action couvrant les étapes et activités opérationnelles concrètes.



### [Prisons et COVID-19 : leçons d'une crise en cours](#)

de Alexander Söderholm

[S.I.] : International Drug Policy Consortium (IDPC), 2021, 24 p.

En ligne : [idpc.net](http://idpc.net)[...]



Les perturbations causées par la pandémie de COVID19 ont mis en évidence les inégalités en matière de santé au sein de nos sociétés, et en particulier dans les prisons. En février 2021, au moins 504 000 personnes privées de liberté avaient été testées positives pour COVID19, soit environ 4,5% de la population carcérale mondiale. Cela a entraîné un minimum de 3 800 décès, bien qu'il s'agisse probablement d'une sous-estimation, car de nombreux pays manquent d'équipement de test dans les prisons. Partout dans le monde, nos systèmes pénitentiaires surpeuplés n'ont pas réussi à protéger la vie et la santé des personnes privées de liberté.

À travers quatre études de cas qui se concentrent sur la réponse à la pandémie en Colombie, en Indonésie, en Irlande et au Kenya, ce briefing, lancé par IDPC avec Harm Reduction International, Penal Reform International, LBH Masyarakat et Reprieve, tire plusieurs leçons de cette crise en cours.

### [Gender-sensitive drug policies for women](#)

[S.I.] : International Drug Policy Consortium (IDPC), 2021

En ligne : [fileserv.idpc.net](http://fileserv.idpc.net)[...]



Le nombre de femmes et de filles en prison, estimé à plus de 740 000 , est en augmentation : entre 2010 et 2020, il y a eu une augmentation de 17 % dans le monde. Les politiques punitives en matière de drogue sont connues pour être un facteur clé de l'augmentation de la population carcérale et pour avoir un impact particulier et disproportionné sur les femmes.

S'appuyant sur le rapport Condamnation des femmes reconnues coupables d'infractions liées à la drogue , ainsi que sur les conclusions d'une réunion d'experts tenue à Londres en février 2020, et le récent briefing, Lois punitives sur les drogues : 10 ans sapant les règles de Bangkok , ce modèle de réforme détaille comment les décideurs politiques et les praticiens de la justice pénale peuvent réagir de manière efficace et positive pour réduire l'emprisonnement inutile des femmes pour des infractions liées à la drogue, conformément aux normes internationales.

### [Les CSAPA référents en milieu pénitentiaire. Vers une meilleure identification](#)

Paris (<http://www.federationaddiction.fr>) : Fédération Addiction, 2019, 11 p.

En ligne : [www.federationaddiction.fr](http://www.federationaddiction.fr)[...]



Ce document a été élaboré dans le cadre d'un projet de deux ans soutenu par la Direction Générale de la Santé, qui visait à :

Proposer des repères et des outils, favorisant la mise en œuvre des missions des CSAPA référents.

Améliorer la visibilité des CSAPA référents auprès des partenaires intervenant dans la prise en charge sanitaire et sociale des personnes

détenues et sortants de prison.  
Mettre en réseau les CSAPA référents en milieu pénitentiaire.  
Il a été construit sur la base :

des questionnements et de l'expertise des professionnels et structures membres du groupe de travail (détail dans le document);  
des éléments apportés par l'ensemble des professionnels ayant répondu à l'enquête d'état des lieux réalisée en 2017;  
des échanges entre les 140 professionnels ayant participé aux trois journées régionales organisées en 2016 et 2018 (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Centre-Val de Loire).

[Prison et addictions: face aux dysfonctionnements et manquements, nos propositions : Audition de la Fédération Addicton par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le système pénitentiaire 27 octobre 2021](#)

de FEDERATION ADDICTION

Paris (<http://www.federationaddiction.fr>) : Fédération Addiction, 2021, 4 p.

En ligne : [www.federationaddiction.fr](http://www.federationaddiction.fr)...



Malgré l'inscription dans la loi du principe d'équivalence des soins entre milieux ouvert et carcéral, la prise en charge des addictions en prison n'est toujours pas une réalité. Le 27 octobre, lors de son audition par la commission d'enquête sur les « dysfonctionnements et manquements de la politique pénitentiaire française », la Fédération Addiction a fait part de ses propositions pour la santé en prison. 40 % des détenus entrant en prison sont concernés par des conduites addictives. La réalité de la circulation et de la consommation de substances illicites ou de médicaments détournés de leur usage en détention ne peut pas être niée.

Pourtant, et malgré son inscription dans la loi, la réduction des risques en prison ne bénéficie à ce jour d'aucun statut. Par ailleurs, la continuité des soins entre l'intérieur et l'extérieur de la prison reste imparfaite et complexe à assurer en pratique. Les difficultés structurelles inhérentes au milieu carcéral sont autant d'obstacles à dépasser pour améliorer la coopération santé-justice et la prise en charge sanitaire des détenus.

[Un tiers des personnes en prison sont des prévenus. Expliquer le recours à la détention préventive en Belgique. Une étude longitudinale](#)

de Carrol Tange, Dieter Burssens, Eric Maes

Bruxelles : Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC), 2021, 14 p.

En ligne : [nicc.fgov.be](http://nicc.fgov.be)...



Depuis le début des années 1990, la population carcérale belge a connu une spectaculaire explosion, si bien que, malgré une importante augmentation de la capacité carcérale, la surpopulation

reste endémique. Or, en 2016, un bon tiers de la population de nos prisons était constitué de prévenus en détention préventive. Dans ce contexte, on peut comprendre que la réduction du recours à la détention préventive soit un enjeu majeur, non seulement en termes de droits fondamentaux des personnes concernées, mais aussi, plus prosaïquement, en termes organisationnels. Mais pour prétendre modifier l'utilisation de la détention préventive, encore faut-il en comprendre l'usage et l'évolution. C'est l'ambition de ce texte qui rend compte d'une recherche visant à mettre au jour les éléments du dossier et les critères de décision susceptibles de peser sur le recours à ce mode de coercition.

L'étude pointe notamment cet élément : «La présence d'une autre problématique que l'infraction elle-même (usage de drogues, psychopathologie, problèmes sociaux) fait plus que doubler le risque de détention. Ainsi, parmi diverses autres motivations pour requérir un mandat d'arrêt à Bruxelles, le fait que le suspect soit usager de drogues est assez fréquent.»